



Conclusion de la séance

La gestion du patrimoine routier : l'intégration des meilleures pratiques techniques et de gestion au service de l'exercice des responsabilités politiques

Anne-Marie Leclerc

- Coordonnatrice du thème stratégique 4 «Qualité des infrastructures routières »
- Vice-présidente de l'AIPCR
- Sous-ministre adjointe et Directrice générale
- Direction générale des Infrastructures et des Technologies
- Ministère des Transports du Québec
- Anne-Marie.Leclerc@mtq.gouv.qc.ca

Conclusions

Rôles et responsabilités des gestionnaires:

- Veiller à maintenir l'équilibre entre les services aux différents usagers
- Jouer le rôle d'interprète entre les niveaux technique et politique
 - Communiquer aux élus les conséquences des choix d'investissements (et des non investissements)
- Encourager et supporter la gestion du patrimoine routier
 - Allouer temps et ressources nécessaire pour le recueil et la gestion des données
- Favoriser la communication entre tous les acteurs, unités administratives
- Miser sur l'entretien préventif

Conclusions

Rôles et responsabilités des responsables techniques:

→ Données et information:

- Assurer la qualité
- Augmenter l'efficacité des recueils de données
- Structurer l'information
- Intégrer l'information (lien entre les systèmes)

→ Communication:

- Développer les indicateurs (de suivi, de résultats, de performance)
- Développer des outils de visualisation
- Développer des mécanismes de consultation et d'information du public

Conclusions

Rôles et responsabilités des acteurs techniques (suite):

- Travailler à la prédiction de l'état des infrastructures et à la prédiction des besoins qu'elles généreront
 - Développer des connaissances plus poussées en auscultation, diagnostic, mode de réhabilitation et évaluation de la performance
 - Tirer profit des nouvelles technologies

- Quantifier le bénéfice généré par le développement des moyens techniques, incluant le développement de systèmes de gestion du patrimoine routier

Conclusions

Rôles des systèmes de gestion du patrimoine routier

- Outils de communication avec les élus et entre les niveaux de l'administration routière
- Permettent:
 - D'explicitier les résultats de stratégies d'investissements
 - De justifier les niveaux d'investissements requis en fonction d'un niveau de service donné
 - D'illustrer les conséquences d'une réduction ou d'une augmentation des investissements,

Rôles des systèmes de gestion du patrimoine routier

- Outils intégrateurs, à condition que:
 - Les données recueillies soient de bonne qualité, fiables et agrégées en fonction de leur utilisation potentielle;
 - Les indicateurs de performance soient adéquats et bien compris;
 - Les analyses soient objectives et basées sur des hypothèses (modèles d'évolution) réalistes et calibrés à partir de la réalité;
 - La présentation des résultats doit être adaptée à la personne à qui ces résultats sont destinés.